

S'inscrire à « Mon espace privé »

Mon espace privé

Se connecter

S'inscrire

1/ Rendez-vous sur la page d'accueil du site **bourgogne.msa.fr**

2/ Cliquez sur le lien « S'inscrire » situé dans le bloc de connexion intitulé « Mon espace privé » (en haut à droite).

3/ Complétez le formulaire d'inscription en répondant aux questions qui vous sont posées en fonction de votre profil et recevez votre code d'accès provisoire par mail ou SMS.

4/ Accédez immédiatement à votre compte « Mon espace privé » dans les secondes qui suivent votre inscription ! Dans tous les cas, vous recevez une confirmation de votre inscription par courrier, à l'adresse postale liée à votre dossier MSA.

Pour recevoir vos documents par voie électronique, choisissez votre mode de réception Internet depuis votre espace sécurisé rubrique « Mon compte » / mode de réception.

Votre assistance Internet : 03 20 900 500

À votre disposition pour le démarrage ou l'utilisation des services en ligne.
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30 (appel non surtaxé)

Nous écrire en ligne

Pour un meilleur suivi de vos échanges avec la MSA, utilisez le téléservice « **Mes messages et mes réponses** » disponible dans « Mon espace privé » rubrique « Contact & échanges » / Mes messages.

Nous téléphoner : 0 969 36 20 50 (prix d'un appel local)

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Nous écrire par courrier postal

Une seule adresse pour les 4 départements
Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14 Rue Félix Trutat - 21046 DIJON CEDEX

Pensez à nous signaler tout changement de numéro de téléphone fixe / portable et adresse mail.

CRMSAB - Communication - Crédit photos : CCMISA - Septembre 2021



Je prépare et je prends ma retraite La MSA à mes côtés

■ Je suis Exploitant ou Salarié agricole



Caisse Régionale MSA de Bourgogne

14 rue Félix Trutat

21046 DIJON Cedex

0 969 36 20 50

bourgogne.msa.fr



bourgogne.msa.fr



L'essentiel & plus encore

ÉTAPE 1 : Je m'inscris à « mon espace privé »

Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet.

- Je clique sur le lien « s'inscrire » dans « mon espace privé » en haut à droite.
- Je complète le formulaire.
- Je reçois mon code d'accès par mail ou par SMS.
- J'accède à mon espace privé 24h/24 et 7j/7.

sur bourgogne.msa.fr

Autonome



ÉTAPE 2 : Tout savoir sur mes droits et démarches sur le site, rubriques « Particulier », « Retraite », « Préparer et demander sa retraite »

Je prépare ma retraite : 2 services en ligne

- Mon âge de départ à la retraite (estimation)
- Information sur ma retraite (carrière et montant)

Je demande ma retraite : 3 services en ligne

- Demander ma retraite (tous régimes)
- Suivre mes demandes de prestations
- Suivre mes demandes retraite et réversion (tous régimes)

À tout moment au cours de ma carrière	À partir de 45 ans et aussi souvent que je le souhaite	Je suis chef d'exploitation agricole J - 2 ans	J - 6 mois
<p>Suite à la réception d'un Relevé Individuel de Situation (RIS) retraçant ma carrière :</p> <p>⇒ Je vérifie attentivement les données existantes.</p> <p>Si je constate l'absence de cotisation, des périodes manquantes ou erronées :</p> <p>⇒ Je sollicite un rendez-vous pour la mise à jour de ma carrière via mon espace privé.</p> <p>⇒ Je fournis les originaux des pièces justificatives d'activité ou d'inactivité permettant la mise à jour de ma carrière.</p>	<p>À réception de la mise à jour de ma carrière :</p> <p>⇒ Je sollicite un Entretien Information Retraite (EIR) via mon espace privé.</p> <p>Un bilan général sera fait au regard de l'ensemble de mes organismes de base et complémentaire, avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• des évaluations,• ou une Estimation Indicative Globale (EIG) de mes droits. <p>Un chargé d'accueil me renseignera sur :</p> <p>⇒ Les textes qui s'appliquent à ma situation personnelle (âge, durée d'activité requise...),</p> <p>⇒ Les dispositifs existants pour améliorer mes revenus :</p> <ul style="list-style-type: none">• la retraite progressive,• la cessation d'activité,• le cumul emploi retraite,etc	<p>Dans les 2 années précédant la date à laquelle j'envisage de prendre ma retraite :</p> <p>⇒ Je demande un rendez-vous Prestations/ Cessation via mon espace privé.</p> <p>Un chargé d'accueil m'aidera à faire le point sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• le devenir des membres de ma famille (conjoint collaborateur, aide familial),• mes droits à prestations (retraite, invalidité, complémentaire santé, allocations diverses...),• les démarches à accomplir pour cesser mon activité.	<p>Dans les 6 mois précédant la date de mon départ à la retraite :</p> <p>⇒ Je contacte la MSA qui me dira quelle est la caisse qui va étudier et liquider mes droits pour les régimes salariés, salariés agricoles et sécurité sociale des indépendants. Si j'ai eu une activité non salariée agricole, ce sera nécessairement la MSA Bourgogne.</p> <p>Si la MSA est compétente pour étudier mon droit :</p> <p>⇒ Je fais ma demande en ligne dans mon espace privé. Je complète mon dossier et je joins toutes les pièces justificatives exigées.</p> <p>⇒ En cas de besoin, je demande un rendez-vous via mon espace privé. Un chargé d'accueil vérifiera que mon dossier est complet et recevable.</p> <p>Si la MSA n'est pas compétente pour étudier mon droit, alors je contacte le régime indiqué.</p>

Facile et rapide : les démarches annotées en bleu peuvent être effectuées via les services en ligne, de chez soi et à tous moments.

RIS : à partir de 35 ans tous les 5 ans, et à la demande

EIR : à la demande à partir de 45 ans

Évaluations : à partir de 45 ans

EIG : à partir de 55 ans tous les 5 ans, et à la demande